

Cabinet de Greff – Lois et décrets – Particuliers

7 JANVIER 2001 Loi modifiant la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation.

C'est la loi Santkin. Elle touche la gestion de toutes les créances de type crédit, qu'il s'agisse d'opérations à tempérament, d'ouvertures de crédit avec modalités de remboursement échelonné du principal ou d'ouvertures de crédit liées à un compte courant sans modalités de remboursement échelonné du principal.

Elle vise à procurer au consommateur le plus de clarté possible dans la gestion de son crédit.

" § 4bis. Sauf pour les ouvertures de crédit, l'offre doit également comporter un tableau d'amortissement mentionnant la décomposition de chaque remboursement périodique en capital amortissant et en coût total du crédit, ainsi que l'indication du solde restant dû après chaque paiement."